

EXCLUSIF Procès Heulme : « L'innocent est aujourd'hui l'alibi du coupable » pour l'avocat de Dils

L'avocat de Patrick Dils est un homme en colère. Dans un entretien exclusif, le bâtonnier Bertrand Becker juge « insupportable l'attitude de plusieurs parties et témoins qui remettent en cause l'innocence d'un homme ».



Photo HD M e Bertrand Becker, l'avocat de Patrick Dils, sort de sa réserve : « Jeudi, la ligne jaune a été franchie. » Photo archives RL/Anthony PICORÉ

Sa parole se fait rare. Bertrand Becker avait pris un peu plus de recul encore à l'approche de ce procès qui résonne de façon particulière pour lui. **Mais le déroulement de l'audience, concernant le double meurtre de Montigny-lès-Metz le 28 septembre 1986, a fait sortir l'avocat de Patrick Dils de sa réserve.**

Comment avez-vous ressenti les deux premières semaines de procès ?

Me Bertrand BECKER : J'éprouve du dégoût, c'est une parodie de justice. Je ne voulais pas m'exprimer sur le sujet mais trop, c'est trop. Jeudi, la ligne jaune a été franchie. L'audition de l'ancien policier Bernard Varlet a été insupportable. Il a prêté serment de dire la vérité. Pourtant, il a menti comme il avait menti devant d'autres cours d'assises. Il avait prétendu, par exemple, qu'il n'était pas

dans le bureau du juge d'instruction lors de la mise en examen. C'est faux, j'en ai apporté la preuve. Jeudi, il a menti concernant la plainte pour diffamation. Il a été débouté en première instance et en appel. Il est constant dans ses mensonges, c'est effrayant. Dans toute cette affaire, on a démontré qu'il n'y avait, contre Patrick Dils, que des aveux. Et ces aveux n'ont pas été spontanés mais dictés. Dans sa décision, le tribunal de Paris, qui jugeait l'affaire de diffamation, a relevé les mots de l'inspecteur Varlet dans un reportage, au sujet des méthodes d'interrogatoire : « Je fais ce que je veux, moi, dans mon bureau. [...] Lui, il peut pas bouger, il est écrasé par la présence de trois adultes... » Ce dossier, c'est une erreur policière qui a abouti à une erreur judiciaire. C'est tout.

La défense, comme certaines parties civiles, se défendent de refaire le procès de Patrick Dils...

Oui, ce sont des mots. Derrière, il y a des stratégies. La défense détourne l'attention. L'innocent est aujourd'hui l'alibi du coupable. Ce jeu est abject.

La parole est libre lors d'un procès. Mais n'est-ce pas une question de déontologie aussi ?

La parole est libre, mais il y a des limites. Comment est-il possible qu'un avocat qui s'est constitué partie civile tente aujourd'hui de faire innocenter l'accusé ? C'est déontologiquement condamnable. Il ne devait pas être dans ce procès. C'est un détournement de la procédure pénale ! Dire d'un homme acquitté qu'il est coupable est une autre faute.

Pourrait-il y avoir des poursuites ?

Je m'en réserve le droit. Je surveille de très près tout ce qui est dit. Je suis le procès en détail.

La défense pourrait demander une nouvelle comparution de Patrick Dils devant la cour d'assises...

Et ce sera un refus. C'est un handicapé de la vie à cause de sa condamnation. Moi, je suis sa béquille, je suis là pour le soutenir. Et je dis non.

« Comment est-il possible qu'une partie civile tente aujourd'hui de faire innocenter l'accusé ? »

Propos recueillis par Kevin GRETHEN